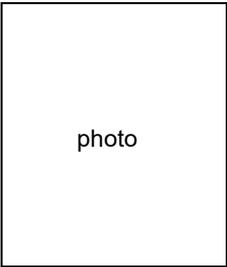




FICHE D'INSCRIPTION 2023-2024



*NOM DE L'ADHERENT: ...
*PRENOM DE L'ADHERENT:
*NOM DU RESPONSABLE LEGAL :
(Pour les mineurs)
DATE DE NAISSANCE :
ADRESSE :
*TEL PORTABLE :
*MAIL :

**Renseigner Ecole de:
Pornic ou Bussière-D. :**

***mentions obligatoires**

Activité(s) choisie(s)

.....
.....
.....
.....

Pièces à joindre à l'inscription

- Une attestation d'assurance de responsabilité civile avec garantie individuelle corporelle
- Une photo d'identité

Droit à l'image

Je soussigné(e).....
accepte d'être filmé(e), enregistré(e) et photographié(e)
par l'équipe des animateurs de Scenissim'o

Je soussigné(e).....
responsable légal de
accepte que mon enfant soit filmé(e), enregistré(e) et
photographié(e) par l'équipe des animateurs de
Scenissim'o

pour une durée d'un an à partir de la date de ma
signature.

Les enregistrements audio et vidéo réalisés lors des
cours et événements de Scenissim'o permettront de
promouvoir et de communiquer auprès du grand public
via les réseaux multimédia, auprès de nos partenaires
financiers, sponsors et familles des membres de
l'association.

J'autorise l'utilisation des images et des enregistrements
réalisés par l'équipe de l'association SCENISSIM'O, sans
réserve aucune.

Ces dispositions sont portées à ma connaissance, dans
le cadre de l'application de la législation relative au
respect du droit à l'image et au respect de la vie privée.
J'accorde cette autorisation à titre gracieux.

Fait à :
Le :
Pour servir et valoir ce que de droit

Signature
Précédée de la mention « Bon pour accord »

Droit d'auteur

Je soussigné(e).....
Responsable légal de.....
accepte de ne pas utiliser les données écrites et audio
de Scénissim'o dans un but autre que lors des
prestations de l'association Scénissim'o. Les
compositions réalisées à et par Scénissim'o sont
propriétés de Scénissim'o.

Fait à :

Le : Signature

Précédée de la mention « Bon pour accord »

CONNAISSANCE REGLEMENT INTERIEUR

Je soussigné(e).....
Représentant légal de

atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur
de Scenissim'o

* Je m'engage à le respecter

Fait à.....
Le :

Signature du
représentant légal



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le règlement intérieur a pour objet de définir les modalités de fonctionnement de Scénissim'O.

1 – Préambule

Scénissim'O est avant tout un espace d'échange et de convivialité où chacun peut pratiquer à son niveau ses passions en toute simplicité et humilité. Scénissim'o contribue à un enseignement culturel de qualité et n'est en aucun cas un producteur de vedettariat. Y prédominent le partage et les bienfaits d'une pratique collective des arts du spectacle. Le respect de la participation active de chaque membre est observé et étudié selon leurs capacités, afin que leurs prestations soient vécues comme une récompense et un moment de contentement festif.

2 – Présentation

- OBJET -

L'association Scénissim'O a pour but de proposer aux enfants et aux adultes des ateliers d'initiation et de perfectionnement à la pratique de toutes formes d'arts ou d'expressions corporelles et de fédérer ses adhérents autour de la création de spectacles afin de leur donner l'opportunité de se produire sur scène devant un public.

- ADMISSION -

L'association se compose des adhérents sans aucune restriction d'âge ou de résidence. Chaque adhérent, à jour de sa cotisation, détient un pouvoir décisionnaire et devient membre actif. Cependant, pour les adhérents mineurs, leur droit de vote est transmis à un parent ou représentant légal.

- PERTE DE QUALITÉ -

La qualité d'adhérent se perd par la démission, le décès ou la radiation validée par le bureau pour motif grave ou pour **défaut de règlement de cotisation et activité dans un délai de trois semaines après le début des cours.**

- INSCRIPTION -

Les frais d'inscription s'élève à 70 € par an et par adhérent. Le montant de la participation aux cours ou ateliers est fixé entre 250 € et 1300 € à l'année.

L'engagement est **annuel**.

- LES COURS PARTICULIERS-

La durée des cours particuliers est d'une demie-heure ou d'une heure suivant le choix d'inscription.

3 – Organisation de l'association

- BUREAU –

L'Association est dirigée par un bureau et un conseil d'administration.

➤ Le bureau est composé de membres actifs élus pour un an, par l'assemblée générale. Il informe en priorité la directrice artistique, Karin Murguet, de toutes les décisions importantes concernant l'administration, le financement et la gestion de Scénissim'o. Aucun adhérent ni aucune personnes extérieures ne pourra reproduire ces productions pour une autre utilisation en dehors des représentations de Scénissim'o.

➤ Le conseil d'administration réunit les membres volontaires soucieux d'apporter leur aide et leurs compétences à l'association. Il organise et répartit les tâches que la création de spectacles et de leur promotion supposent.

- FONCTIONNEMENT –

➤ Une commission artistique réunit la directrice artistique, les professeurs, un représentant des adultes, un représentant des adolescents et enfants, le président. Cette commission élabore le programme culturel de l'année. Elle soumet au bureau ce programme afin que celui le valide après avoir vérifié le financement. La directrice artistique est le décisionnaire final concernant les décisions artistiques. Le montant des cotisations permet de couvrir les frais fixes quand le nombre d'adhérents atteint le nombre de 87 adhérents. Les entrées des spectacles sont gratuites. Les professeurs s'engagent à accompagner leurs élèves sur scène sans rémunération durant les répétitions générales et les spectacles. Aucun bénéfice n'est réalisé en vue de productions.

➤ Chaque professeur est lié par contrat à Scénissim'o et s'engage à en respecter les règles.

4 – Organisation des ateliers

- PRISE EN CHARGE DES ENFANTS –

➤ Les parents doivent accompagner leurs enfants jusqu'à l'atelier pour s'assurer de la présence de l'animateur. Ils doivent également venir les récupérer à l'entrée de la salle.

➤ L'association ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident avant ou après les séances de travail en dehors des locaux. Même en cas d'absence d'un animateur. Pendant les cours et les pauses il est strictement interdit de sortir.

➤ Les personnes habilitées à venir récupérer les enfants doivent être déclarées auprès de l'association et doivent présenter leur carte d'identité.

➤ Aucun enfant n'est autorisé à quitter les locaux de l'association sauf s'il possède une autorisation de sortie (permanente ou ponctuelle) signée par le ou les représentants légaux.

- ABSENCES -

Les adhérents sont tenus d'arriver 5 minutes avant l'heure et de prévenir l'animateur en cas d'impossibilité d'assister à l'atelier au minimum 24H à l'avance (jour ouvré).

➤ L'animateur tient un registre des présences.

Les animateurs sont également tenus d'arriver à l'heure et de prévenir leurs adhérents en cas d'impossibilité d'animer l'atelier 24h à l'avance.

- LOCAUX -

Pour le bon déroulement des ateliers, il convient à chacun de respecter les salles et le matériel mis à disposition et de laisser les locaux propres.

Chaque adhérent doit posséder un contrat d'assurance responsabilité civile.

L'association n'est pas responsable des vols survenus dans ses locaux.

➤ L'association se réserve le droit de facturer d'éventuelles dégradations ou de demander l'intervention des assurances civiles et de radier un adhérent si les dégradations étaient intentionnelles.

Il est formellement interdit de fumer dans les locaux de l'association (**Décret de loi N°2006-1386 du 15 novembre 2006**). **La cigarette électronique est également interdite. Les boissons alcoolisées sont interdites.**

- RESPECT -

Pour le bon déroulement des ateliers de qualité, il convient à chacun (adhérents et animateurs) de respecter les autres et de ne porter aucun jugement.

➤ Avoir les chansons, textes et partitions en cours est obligatoire.

➤ Le téléphone portable ne doit être utilisé pendant les cours qu'en qualité d'enregistreur, en accord avec le professeur.

➤ L'association se réserve le droit de radier un adhérent irrespectueux, ou qui pourrait porter atteinte à la bonne réputation de l'école, de ses professeurs ou de ses adhérents.

➤ La production de l'association en matière de spectacles, musiques, chorégraphies et textes reste sa propriété et celle des compositeurs dépositaires.

➤ Seule la directrice et les professeurs sont décisionnaires de l'attribution du répertoire aux solistes, acteurs et musiciens

➤ Les adhérents sont tenus de respecter le silence pendant les cours des autres.

➤ Les locaux doivent être laissés aussi propres qu'ils l'étaient lors de l'arrivée de chacun.

➤ Lors des spectacles tous les adhérents doivent aider au rangement.

L'association n'est pas tenue responsable en cas de vol.

- SPECTACLES -

Pour assurer des prestations de qualité, il convient à chacun (adhérents et animateurs) de respecter son engagement à participer **bénévolement** aux spectacles. Les professeurs encadrent bénévolement les élèves lors des répétitions générales ainsi que lors des représentations. Les répétitions générales sont obligatoires. Tous les costumes prêtés par Scénissim'o doivent être rendus à Scénissim'o juste après le spectacle. L'association se réserve le droit de réclamer une indemnisation pour tout costume abîmé ou non rendu.

Toutefois le spectacle final n'est pas obligatoire, il faut simplement en avvertir la directrice (Karin Murguet) le plus tôt possible pour une meilleure organisation.

CONNAISSANCE REGLEMENT INTERIEUR

Je soussigné(e).....
Représentant légal de

atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur de Scénissim'o

* Je m'engage à le respecter

Fait à.....

Le

Signature du représentant légal

SAISON 2023–2024

Conditions d'inscriptions à lire attentivement et à conserver

La finalité de Scénissim'o est de créer des spectacles auxquels chaque adhérent participe ; cependant il n'y a aucune obligation pour celui-ci de monter sur scène. Il faudra simplement en avvertir Karin et chaque professeur.

Les périodes de cours : Les cours débutent la troisième semaine de **septembre 2022** et fonctionnent ensuite suivant le calendrier scolaire traditionnel.

Le règlement :

- **L'adhésion et les cours sont réglés à Scénissim'o.**
- Vous pouvez régler sur
- **En une fois à l'inscription :** en espèce, chèque ou chèque vacances
- **Par trimestre : Les trois chèques sont donnés à l'inscription :** ils sont encaissés aux dates suivantes :
 - Chèque 1 : la semaine n° 36 du 5 au 11 septembre 2023
 - Chèque 2 : la semaine n° 1 du 2 au 8 janvier 2024
 - Chèque 3 : la semaine n° 14 du 3 au 8 avril 2024
- **Par chèque mensuel. Les 10 chèques sont donnés à l'inscription,** ils sont encaissés au 3 de chaque mois.

ATTENTION : en cas de rejet de chèque, les frais correspondants vous seront attribués.

- **Par chèque vacances pour les règlements à Scénissim'o:** aucun remboursement possible ; donc faire l'appoint. En raison de l'augmentation des coûts des chèques vacances : nous demandons 5 € supplémentaires.
- Sur **helloasso :** <https://www.helloasso.com/associations/scenissim-o>

Important

L'inscription est prise en compte à la remise du dossier complet

1. Fiche d'inscription avec le chèque de 70€
2. Attestation de responsabilité civile de votre assureur
3. Fiche de droit à l'image.
4. Droit d'auteur
5. Le règlement intérieur signé.
6. Le paiement.
7. Une photo

- **L'engagement est annuel : En cas d'abandon (sauf cas de force majeure) les séances sont dues en totalité et ne sont, en aucune manière, remboursées.**
- **Toute séance annulée par un élève n'est pas remplaçable par le professeur.**
- **Le professeur remplace son cours suite à son absence.**
- **Tout cours collectifs n'ouvrira qu'à partir de 8 élèves.**
- **Un élève trop absent aux répétitions ne participera pas aux spectacles.**
- **Pour chaque paiement de cours particuliers l'élève accède gratuitement à la chorale pop et aux groupes de répétitions des spectacles.**

TARIFS À L'ANNEE

ATELIER	PRIX	ATELIER	PRIX
Chorale pop rock Loire Atlantique - Creuse	180 €	COURS PARTICULIER GUITARE 1/2H seul ou 1 h à deux pers. groupe et Chorale pop gratuit Loire Atlantique - Creuse	658 € Soit 6 € 10 le cours
THEATRE ados, adultes Loire Atlantique - Creuse	250 €	COURS PARTICULIER BASSE E 1/2H seul ou 1 h à deux pers. groupe et Chorale pop gratuit Loire Atlantique - Creuse	658 €
ORCHESTRES électroacoustiques Loire Atlantique - Creuse	250 €	COURS PARTICULIER CHANT SOLISTE 1/2H seul ou 1 h à deux pers. groupe et Chorale pop gratuit Loire Atlantique - Creuse	658 €
Orchestre rock-classique Creuse	250 €	COURS PARTICULIER BATTERIE groupe et Chorale pop gratuit Loire Atlantique - Creuse	658 €
Atelier costumes Creuse	250 € (Sans matériel)	Staff Jeu de rôle Creuse	0 €
Danse de salon Creuse	180 €	COURS PARTICULIER PIANO 1/2H . groupe et Chorale pop gratuit Loire Atlantique - Creuse	658 €
COURS PARTICULIER CONTREBASSE 1/2H seul ou 1 h à deux pers. groupe et Chorale pop gratuit Creuse	658 €	COURS PARTICULIER MAO 1 h groupe et Chorale pop gratuit Vous avez votre ordi portable Creuse	1250 €
COURS PARTICULIERS 1 HEURE à l'école groupe et Chorale pop gratuit Loire Atlantique - Creuse	1250 € Soit 11€ 50 le cours	COURS PARTICULIER 1 HEURE à domicile groupe et Chorale pop gratuit Loire Atlantique - Creuse	1452€ Soit 13€50 Le cours
ADHESION			70 €

Nos tarifs sont étudiés en fonction du marché existant et le total d'une année de cours particuliers est bien en dessous du tarif en vigueur prévu et sans spectacles. Cette formule permet à la totalité de nos élèves de pouvoir jouer avec d'autres musiciens, progresser plus vite et se responsabiliser.

Ensemble ils participent aux spectacles et peuvent ainsi se dépasser en se faisant plaisir.

Lors des répétitions générales et des spectacles, les cours particuliers (et de groupe) des adhérents participant aux spectacles, ne sont pas remplacés. Les professeurs sont bénévoles pendant de nombreuses heures pour la préparation au service de leurs élèves.